VIVRE À LA CAMPAGNE

comprendre et respecter ses enjeux

CHAMBRE D'AGRICULTURE

PORNIC agglo PAYS DE RETZ

Faire maintenant
Faire durablement

www.pornicagglo.fr

VERS UNE COHABITATION HARMONIEUSE

Depuis quelques années, la campagne attire de plus en plus d'habitants en quête de calme, de sérénité et d'un retour à la nature.

Ces changements sociétaux ont transformé progressivement le paysage rural. L'urbanisation s'est étendue et les communes rurales se sont agrandies, apportant ainsi une nouvelle dynamique aux campagnes.

Parfois, le manque de connaissances mutuelles entre les agriculteurs et les habitants engendre des incompréhensions, voire des tensions.

Vivre ou séjourner en milieu rural, c'est accepter et respecter les réalités de la vie locale, notamment l'activité agricole qui rythme le quotidien.

Ce guide rappelle que la campagne est avant tout, un espace de travail, et qu'il est important de bien comprendre les réalités de l'activité agricole, avec ses bénéfices et ses contraintes.

L'AGRICULTURE SUR
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

L'eau occupe une place essentielle sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz, à travers ses cours d'eau, ses marais et ses zones humides, parmi lesquels l'Acheneau, le Marais Breton et le canal de Haute-Perche.

L'activité agricole est productrice de valeur ajoutée et joue un rôle dans l'économie locale. Elle est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects (activités para-agricoles comme l'agro-alimentaire).

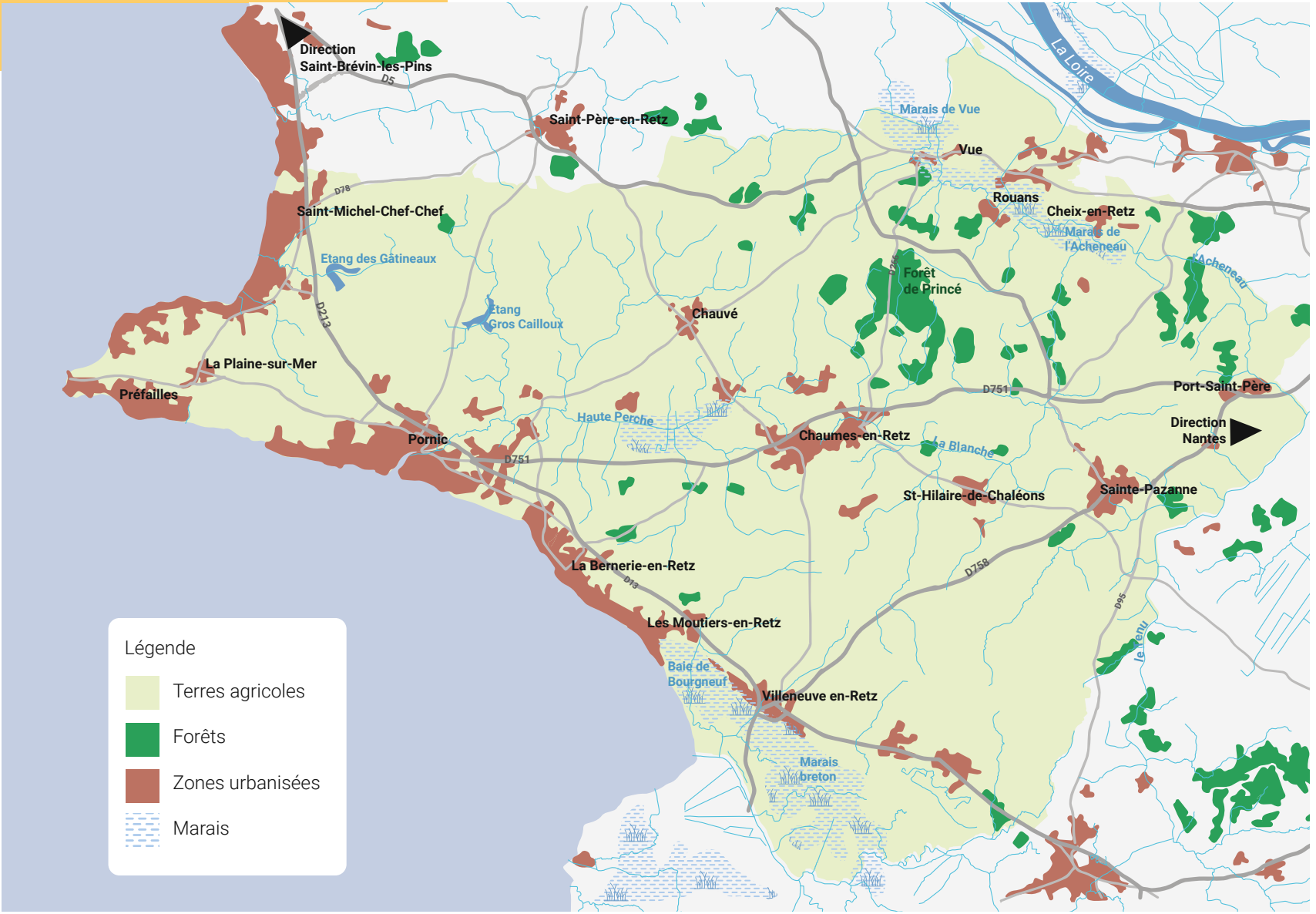

- Un territoire rural et littoral aux productions variées
- L'élevage bovin, un marqueur fort du paysage
- Une dominance des prairies (bocage et marais)

36% élevages bovins (lait et viande)

24% élevages porcs, volailles, ovins, caprins, équidés...

13% polyculture, polyélevage grandes cultures/céréales

4% horticulture et viticulture

14% maraîchage, cultures fruitières, plantes aromatiques et médicinales

9% aquaculture (ostréiculture, spiruline...) et saliculture

- Quelques chiffres clés

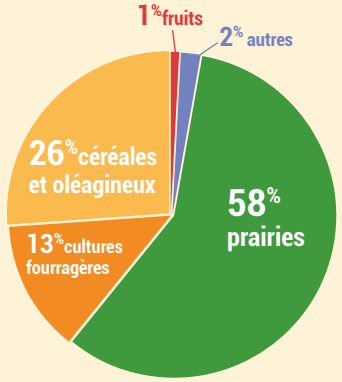

Surface agricole **32 373 ha** soit **61%** du territoire

Surface boisée **3 900 ha** soit **7,4%** du territoire

Les filières agricole et agroalimentaire représentent **6,5%** des activités économiques du territoire.
800 ETP (équivalent temps plein) agricoles et 450 ETP agroalimentaires

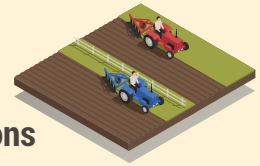

330 exploitations
442 exploitant.es agricoles dont 108 femmes

30% exploitations en vente directe

28% exploitations produisent en BIO

30 exploitations aquacoles

Sources : Chambre d'agriculture 2024, Registre parcellaire graphique 2023

L'ALIMENTATION
LE RÔLE PREMIER DE L'AGRICULTURE

L'une des **missions fondamentales** des agriculteurs est d'assurer une **production alimentaire** suffisante et diversifiée. En cultivant des céréales, des légumes, des fruits, en élevant du bétail et en produisant du lait, ils garantissent un approvisionnement local.

Les circuits de proximité sont également un levier majeur de l'autosuffisance. La vente directe à la ferme, les marchés locaux ou encore les AMAP *(Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)* renforcent le lien entre producteurs et consommateurs.

LE SAVIEZ VOUS ?

Près d'une centaine de producteurs réalisent de la vente directe sur Pornic agglo Pays de Retz. Certains fournissent les cantines locales, d'autres commercialisent leurs produits à des entreprises locales (Laiterie de Saint-Père-en-Retz, Océane…).

Ce qui dit la Loi

La Loi "EGALIM" pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable votée en 2018 impose à la restauration collective de s'approvisionner de 50 % de produits sous signes de qualité dont 20 % issus de l'agriculture biologique.

Pour consulter la plaquette vente directe, c'est ici :

"J'ai une devise : produire ce que l'on peut vendre, et vendre ce qu'on est capable de produire"
Sylvain Forest

Retrouvez les vidéos des agriculteurs du territoire

MIEUX
SE COMPRENDRE

Pour **l'habitant** en zone rurale, la campagne est un lieu de vie et de loisirs offrant de l'espace, le grand air, le calme et des paysages changeants.

Pour **l'agriculteur**, la campagne est un lieu de travail et de production. C'est une passion, mais c'est surtout un métier.

Épandage des fumiers, lisiers et boues d'épuration, déplacement des machines et camions, récoltes... Autant d'activités perçues comme des désagréments par les riverains, mais pourtant nécessaires à l'élevage et la culture.

Certaines interventions agricoles, comme les moissons ou les traitements des cultures, doivent parfois être réalisées de nuit. Ces horaires permettent de bénéficier des meilleures conditions climatiques (humidité, absence de vent), mais peuvent entraîner des **nuisances sonores** ponctuelles.

Au printemps et à l'automne, lors des semis, corbeaux et corneilles raffolent des graines fraîchement enfouies. Pour les éloigner, les agriculteurs utilisent parfois des **canons effaroucheurs**. Ces dispositifs sonores, bien que bruyants, sont employés avec parcimonie et sur des périodes limitées.

Certaines espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (sangliers par exemple) sont très nombreuses et entraînent des dégradations dans les jardins, sur les routes ou dans les champs. Il est donc nécessaire de réaliser des **battues par les chasseurs** pour réduire leur nombre et leurs impacts sur l'environnement.

Les **épandages** de matières organiques, tels que le lisier ou le fumier, sont essentiels pour nourrir les sols et favoriser une agriculture durable. Ils peuvent temporairement générer des odeurs, rapidement atténuées grâce aux outils d'enfouissement utilisés par les exploitants.
Enfin, en période estivale, les récoltes ou les travaux du sol peuvent soulever de la **poussière**. Les agriculteurs veillent, autant que possible, à en limiter les désagréments et préviennent les riverains lorsque cela est nécessaire.

LE SAVIEZ VOUS ?

Les épandages et les traitements sont règlementés selon des dates précises, des distances par rapport aux habitations ou aux cours d'eau, des doses épandues et des conditions climatiques.
Parmi les fertilisants utilisés pour les cultures, les boues de station d'épuration en font partie ainsi que les composts de déchets verts.
Les tonnes à lisier peuvent servir comme moyen de défense contre les incendies.

Un arrêté préfectoral autorise les activités agricoles de nuit en cas de nécessité par rapport aux conditions météorologiques (ex : récolte de nuit pour éviter les incendies). Il précise également que les canons effaroucheurs ne doivent pas être utilisés la nuit (heure du coucher de soleil donnée par le site de Météo France).

LES RYTHMES
DE LA NATURE ET DES SAISONS

Les personnes qui travaillent dans le monde rural, comme les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs ou les producteurs locaux, doivent s'adapter en permanence. **Leur activité dépend fortement des saisons, de la météo et du type de production.** Leur rythme de travail est souvent très différent de celui des autres habitants.
Par exemple, la journée peut commencer très tôt avec la traite des animaux, se poursuivre tard le soir avec les récoltes ou les travaux des champs, ou même se dérouler en pleine nuit pour le ramassage des volailles ou selon les horaires de marée.
Ces métiers exigent souvent de travailler 7J/7.

	Elevage	Maraîchage	Céréales
Printemps (Avril, mai, juin)	• Soins aux animaux • Pâturage • Récolte de foin • Ensilage d'herbe	• Blanchiment des serres • Premières récoltes des primeurs et des légumes de plein champ	• Semis • Soins aux cultures (traitement et fertilisation)
Eté (Juillet, août, septembre)	• Soins aux animaux • Pâturage • Moissons • Irrigation	• Irrigation • Soins aux cultures (traitement et fertilisation) • Pollinisation • Récoltes des légumes d'été	• Moissons • Irrigation si nécessaire • Soins aux cultures (traitement et fertilisation)
Automne (Octobre, novembre, décembre)	• Soins aux animaux • Pâturage • Récolte des fourrages • Semis des prairies et des céréales d'hiver	• Semis des mâches • Nettoyage, entretien et réparation du matériel	• Semis • Soins aux cultures (traitement et fertilisation)
Hiver (Janvier, février, mars)	• Soins aux animaux • Entretien du matériel, des machines et des clôtures • Entretien des haies	• Plantations légumes d'hiver • Récolte premiers concombres et radis légumes sous serres chauffées	• Désherbage • Entretien du matériel • Entretien des haies

LES ROUTES
ET LES CHEMINS RURAUX

Nuisances sur les routes

Les travaux dans les champs ont lieu par tous les temps, même lorsque la météo n'est pas idéale. Il arrive que les engins agricoles laissent des **traces de boue** ou de résidus sur les routes.

Les agriculteurs en sont conscients. Ils posent des panneaux de signalisation, et passent une balayeuse ou un racleur dès que possible. Malgré ces efforts, la vigilance de tous reste de mise, pour prévenir tout risque d'accident.

Partage des chemins ruraux

Les chemins ruraux sont des **voies de circulation partagées**, principalement réservées aux piétons, cyclistes, cavaliers et engins agricoles. Ces derniers, souvent volumineux et lents, nécessitent une attention particulière.

Pour que tout se passe dans les meilleures conditions, chacun peut adopter des gestes simples :

- Laisser passer les véhicules agricoles lorsqu'ils arrivent en face,
- Se garer sur le bas-côté en cas de croisement,
- Adapter sa vitesse à la situation,
- Patienter derrière un engin lent plutôt que de tenter un dépassement risqué,
- Stationner sans bloquer les accès aux champs ou aux exploitations agricoles.

Les chemins privés

Les **chemins privés** ne sont pas accessibles librement. Ils servent généralement aux activités agricoles, forestières ou conchylicoles : déplacement de troupeaux, passage d'engins agricoles, accès aux parcelles…

Il arrive que certains propriétaires acceptent, ponctuellement, l'utilisation de leurs chemins à l'occasion d'événements festifs.
Pour autant, cela ne vaut pas autorisation permanente.

Le site Suricate permet de signaler les problèmes rencontrés :

LE RESPECT DES ANIMAUX
ET DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

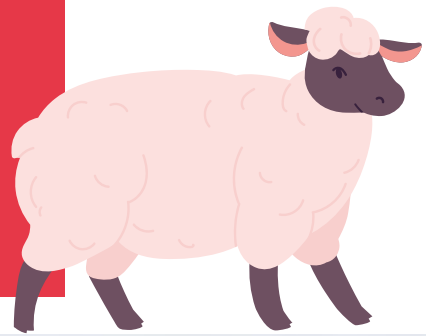

Il est important de **ne pas effrayer les troupeaux**. Pour cela, les chiens doivent être tenus en laisse. Outre le risque de morsure, le fait de les apeurer peut entrainer des avortements ou des problèmes de santé, ou encore des casses de clôture.
Afin d'éviter la fuite d'animaux et provoquer des accidents, les barrières doivent être refermées après chaque passage. De même, il ne faut pas entrer dans une parcelle où des animaux sont présents car leur comportement peut devenir imprévisible s'ils se sentent menacés.

Dans les prés, les animaux donnent naissance naturellement, tout seuls, l'éleveur intervient rarement.

Les parcelles agricoles, forestières et conchylicoles sont des **propriétés privées** au même titre que nos jardins et habitations. La loi peut sanctionner le fait d'y pénétrer sans autorisation.

Des autorisations de cueillette sont accordées dans la forêt de Princé à Chaumes-en-Retz.

Pour s'informer sur les autorisations :

LE SAVIEZ VOUS ?

Des ficelles peuvent être tendues le long des routes ou accrochées à des poteaux. Elles sont utilisées par les éleveurs pour guider les animaux lorsqu'ils changent de pâture. Il est essentiel de ne pas les déplacer ni les enlever, afin de ne pas perturber leur travail.

LA PROTECTION
DE NOTRE ENVIRONNEMENT

La protection des cultures

Les agriculteurs s'engagent au quotidien pour réduire leur impact sur l'environnement. Adopter des **méthodes alternatives** au traitement phytosanitaires demande du temps, des connaissances et des ressources. Pour lutter efficacement contre les mauvaises herbes, les ravageurs ou les maladies, le désherbage mécanique est utilisé dans les zones de captage d'eau potable, notamment.
Néanmoins, il n'est pas toujours possible pour tous de se passer totalement de produits phytosanitaires.

Les dépôts sauvages

Préserver notre cadre de vie et respecter l'environnement est l'affaire de tous. Les **dépôts sauvages**, souvent repérés en bord de route ou en lisière de champs, représentent un danger : les animaux peuvent s'intoxiquer en les ingérant et leur traitement engendre des coûts importants.
Par respect pour les agriculteurs et les habitants des hameaux, qui vivent et travaillent au quotidien dans ces espaces, chacun est invité à adopter un comportement responsable.

Les dépôts sauvages et les décharges illégales sont punis par la loi avec des sanctions pouvant aller jusqu'à 75 000 € d'amende.

LE SAVIEZ VOUS ?

Les plastiques peuvent persister dans l'environnement jusqu'à 450 ans, et les microplastiques - ces minuscules fragments - ne se dégradent jamais totalement.

Un paysage préservé

Les **marais** se distinguent par leur présence d'eau, en surface ou dans le sol,
et par une faune et flore remarquables qui contribuent à la richesse de la **biodiversité**.
L'agriculture, principale activité sur ces espaces et notamment l'élevage, permet de lutter contre l'abandon et l'enfrichement des terres mais aussi d'entretenir ces zones humides qui ont des fonctions d'épuration des eaux ou encore de régulation des crues.
L'**élevage**, à travers un bon équilibre entre zone pâturée et fauchée, au sein du maillage bocager, permet à certaines espèces de trouver des habitats favorables comme le phragmite aquatique (petit oiseau migrateur) qui est une espèce menacée. Sans élevage, les marais ne pourraient plus être entretenus.

Le **bocage** participe à la diversité et à la qualité des paysages du territoire. Les haies et talus jouent un rôle considérable au sein de l'agriculture. Les haies créent un microclimat propice à la culture et la pâture, en maintenant les sols, l'humidité et en protégeant contre les vents.

LE SAVIEZ VOUS ?

Les haies sont soumises à plusieurs règlementations (Politique Agricole Commune, Plan Local d'Urbanisme, Directives nitrates, Captage, etc.) qui les protègent et assurent leur maintien.
Afin de respecter la période de nidification avant l'envol des oisillons, la loi interdit de tailler les haies bocagères durant le printemps et l'été.

2 rue du Docteur Ange Guépin
ZAC de la Chaussée
44215 Pornic Cédex
02 51 74 07 16
eco@pornicagglo.fr

www.pornicagglo.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

PORNIC agglo PAYS DE RETZ

Faire maintenant
Faire durablement

Ne pas jeter sur la voie publique. Création graphique : Pornic agglo Pays de Retz